



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 15 décembre 2020 à 19 h, sise au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, tenue par téléconférence sous la présidence du maire monsieur Roland Montpetit.

**ÉTAIENT présents :** Madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Jean Laniel, Maurice Brière et Clément Larocque;

**ÉTAIT également présente :** Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celle-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

**S2020-12-228**

### **POUR ACCEPTER LA TENUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2020 PAR TÉLÉCONFÉRENCE**

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les divers décrets suivants prolongeant cet état d'urgence actuellement en vigueur jusqu'au 18 décembre 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que s'il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la superficie de la salle du conseil municipal ne permet pas d'accueillir les citoyens selon les normes en vigueur et qu'il est dans l'intérêt du public, pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue par téléconférence;

## **EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte que la présente séance soit par téléconférence et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y être enregistrés afin de répondre aux divers arrêtés ministériels.

Adopté à l'unanimité.

Le maire, monsieur Roland Montpetit soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget 2021;
4. Plan triennale 2020-2022;
5. Adoption du règlement RM01-2021 relatif au règlement de taxation 2021;
6. Période de questions (relatives au point 3 et 5 seulement);
7. Levée de la séance extraordinaire.

S2020-12-229

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 15 DÉCEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

S2020-12-230

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller monsieur Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit ajournée à 19 h 04 afin de permettre de plus amples analyses du budget 2021.

ET QUE la poursuite de cette séance soit tenue le 21 décembre 2020 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
Roland Montpetit

.....  
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du  
Code municipal.